

# **Le groupe d'experts sur les Espèces Exotiques Envahissantes de la Convention de Berne**

Le Groupe d'experts sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) du Conseil de l'Europe a tenu sa 8ème réunion à Brijuni, Croatie. Le Groupe, établi sous la Convention de Berne, se compose de représentants de Parties contractantes, y compris de la Communauté européenne, et d'Observateurs, tels que la FACE, l'UICN, le Programme mondial sur les espèces envahissantes et d'autres. Dans beaucoup de pays, les chasseurs sont impliqués dans les plans de gestion pour les EEE. Des exemples d'EEE ont été mentionnés lors de la réunion : le Chien Viverrin (*Nyctereutes procyonoides*) en Suède et en Finlande, qui propage la rage et attaque les oiseaux nichant au sol; la Petite Mangouste Indienne (*Herpestes auropunctatus*) en Croatie, un omnivore qui attaquerait de jeunes cervidés et lapins; et le Vison d'Amérique (*Mustela vison*) en Pologne. Une des Recommandations établies lors de réunion à l'attention du Comité permanent de la Convention de Berne encourage explicitement certains pays d'Europe de l'Est à impliquer les chasseurs dès le début dans l'éradication de la Petite Mangouste Indienne. Une autre Recommandation souligne la nécessité de prendre des mesures pour surveiller et prévenir la propagation du Chien Viverrin. Selon la Commission européenne et l'UICN, le coût des EEE en Europe s'élève à 12 billion €/an (un chiffre légèrement gonflé, comme le reconnaît l'UICN).

Environ 80% des espèces proviendraient du commerce et plus ou moins 20% auraient été introduites délibérément. En outre, une nouvelle espèce de mammifère serait chaque année introduite en Europe.

Beaucoup de représentants de délégations nationales ont fait part des problèmes engendrés par les nombreux groupes militants pour les droits des animaux empêchant les travaux sur les EEE. Il existe notamment des attaques non scientifiquement fondées contre les campagnes gouvernementales et régionales de sensibilisation à la nécessité de signaler et éradiquer les EEE. Ces attaques pourraient s'avérer nuisibles pour la faune et la flore indigènes, car les espèces non indigènes rivalisent avec les espèces indigènes, sont un vecteur de maladies, causent des dégâts à la végétation des forêts, etc.